PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2026

Présents : Mesdames Joëlle SANS, Marie-Claude LATTEUX, Myriam PATTEUX, Valérie de l'Hamaide, Béatrice MAGNY ;

Messieurs Christophe de l'Hamaide, Hervé SINNAEVE, Pascal DROUARD, Philippe BLOND, Olivier MARCHAL, Jean-Marie SMET, Guillaume COEFFIER, Anthony FRUCHARD, Philippe GODALIER, Luis JIMENEZ.

Absents excusés : Mesdames Marie-Josée DEVERGIE (pouvoir à Marie-Claude LATTEUX), Maud FRIEDRICH (pouvoir à Valérie de l'Hamaide), Marie VANDEMAELE (pouvoir à Anthony FRUCHARD), Nathalie MELLIER (pouvoir à Joëlle SANS).

Secrétaire de Séance : Anthony FRUCHARD

****

Ouverture de la séance à 20h00

Le Conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 20 Mars 2026 à l'unanimité.

1 – Approbation du compte financier unique 2025

Monsieur le Maire présente le compte Financier unique qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

-	Dépenses :	1.451.679,08 €
-	Recettes :	1.560.144,47 €
-	Excédent reporté :	416.399.91 €
Soit un total de recettes de :		1.976.544,38 €
L'excédent de fonctionnement s'établit à :		524.865,30 €

INVESTISSEMENT :

-	Dépenses :	728.553,44 €
-	Déficit reporté	16.941,81 €
-	Total dépenses	745.495,25 €
-	Recettes :	613.658,30 €
Le déficit d'investissement s'établit à :		- 131.836,95 €

L'excédent global s'établit donc à : 393.028,35 €

La doyenne de l'assemblée, Madame Joëlle SANS, soumet au vote le Compte Financier Unique 2025. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 présenté.

2 – Affectation du résultat 2025

Le Compte Financier Unique 2025 présente les résultats suivants :

Un excédent de Fonctionnement de :	524.865,30 €
Un déficit d'Investissement de :	131.836,95 €
auxquels viennent s'ajouter les restes à réaliser	
- dépenses d'investissement de :	314.423,11 €
- recettes d'investissement de :	243.210,00 €
soit un déficit de financement des restes à réaliser de :	71.213,11 €

Il est proposé aux membres du conseil, d'affecter comme suit les résultats ci-dessus sur l'exercice 2026 :

Compte D 001 (déficit investissement) :	131.836,95 €
Compte 1068 (recette investissement) :	203.050,06 €
Compte R 002 (excédent fonctionnement) :	321.815,24 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2025.

3 – Taux fiscalité locale 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le coefficient comme suit : 1,0050000

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	43,19 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	39,66 %
- taxe d'habitation :	8,82 %

4 - Vote des subventions aux associations – année 2026

Le Conseil vote comme suit les subventions aux Associations pour l'année 2026 :

Club du 3ème âge :	1.400 €
Amicale de la Pétanque :	800 €
Association Sportive Saint Hilaire :	1.500 €
Étoile Sportive de Hand-Ball :	2.500 €
Étoile Sportive Judo :	2.900 €
Club Photo :	400 €
Association des Parents d'Élèves :	1.800 €
Coopérative Scolaire :	2.000 €
Comité des Fêtes	10.000 €
ACPG CATM :	70 €
Centre social de Marseille en Beauvaisis	1.000 €
Resto du cœur	600 €
Envol	100 €
ACAB	150 €
Soit un total de	**25.220 €**

La subvention versée au CCAS est de 1.500 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions pour les associations en 2026.

5 - Subvention SIRS

Afin d'alimenter le compte du SIRS de Milly-Bonnières la commune inscrit au budget 2026 un montant de 160.000 €. Ce montant sera échelonné en versement mensuel.

6 - Défiscalisation de la Contribution au Budget du Syndicat du Bassin de Natation de Savignies - 2026

Le maire rappelle aux membres du conseil, que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, a pris en charge le bassin de Savignies, pour une équité avec les autres communes de la CAB qui utilisent l'Aquaspace de Beauvais.

Le conseil municipal doit donc délibérer pour la défiscalisation de la contribution communale au budget du Syndicat du Bassin de Natation de Savignies pour l'année 2026. Cette délibération relative à la défiscalisation doit être renouvelée chaque année dans les 40 jours qui suivront le vote du budget par le Comité Syndical, conformément aux dispositions de l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette contribution est répartie entre toutes les communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de défiscaliser cette contribution en 2026.

7 - Budget Primitif 2026

Le budget préparé a été revu avec Madame Tellier-Delattre, Conseillère aux décideurs locaux dans l'organisation de la TG. Elle nous apporte son assistance dans la gestion des immobilisations et des amortissements.

En section de Fonctionnement, il s'équilibre en recettes et dépenses à 1.603.915,24 €
En section d'Investissement, il s'équilibre en recettes et dépenses à 1.020.808,06 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES

Chapitre	Voté	Chapitre	Voté
011 – Charges à Caractère Général	631.915,24 €	002 – Résultat Fonctionnement 2025	321.815,24 €
012 – Charges du Personnel	510.000,00 €	013 – Atténuations de charges	12.000,00 €
014 – Atténuation de Produits	18.500 €	70 – Produits de services	91.500,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	126.000,00 €	73 – Impôts et Taxes	77.000,00 €
042 – Amortissement	7.000,00 €	731 – Fiscalité locale	681.700,00 €
65 – Autres Charges Gestion courant + Indemnités de fonction des élus	283.500,00 €	74 – Dotations et participations	356.900,00 €
66 – Charges Financières	22.000,00 €	75 – Autres produits gestion courante	63.000,00 €
67 – Charges spécifiques	5.000,00 €		
TOTAL	1.603.915,24 €	TOTAL	1.603.915,24 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES

Chapitre	Voté	Chapitre	Voté
001 – Solde exécution 2025	131.836,95 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	126.000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	50.000,00 €	024 – Produits de cessions	7.000,00 €
16 - Emprunts	265.500,00 €	040 – Opérations d'ordres	7.000,00 €
204 – Subv. Equipement versées	15.275,90 €	041 – Opérations patrimoniales	50.000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	45.099,87 €	10 - Dotations	267.350,06 €
23 – Immobilisations en cours	513.095,34 €	13 – Subventions investissement	363.458,00 €
		16 - Emprunts	200.000,00 €
TOTAL	1.020.808,06 €	TOTAL	1.020.808,06 €

OPERATIONS INVESTISSEMENT 2026

Opérations	Reste à réaliser 2025	Dépenses 2026	Recettes 2026
11 – Matériels Divers	D : 4.941,87 €	21.048,00 €	
200 – Gros Travaux Bâtiments Communaux		8.000,00 €	5.268,00 €
209 – Pont de Moimont	D : 18.504,00 €	245.000,00 €	139.980,00 €
311 – Pont des Forges	R : 242.080,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €
199 – Peupliers		5.000,00 €	

Le Budget Primitif 2026 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8 - Virement chapitre à chapitre 7,5%

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, **à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel au sein de la même section dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

9 – Modification des statuts du SIRS de Milly – Bonnières

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la Présidente du SIRS qui expose les modifications des statuts du SIRS de Milly-Bonnières.

Ceux-ci sont modifiés de la façon suivante :

- Article 6 : Le syndicat est administré par un comité composé de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la Commune de Milly sur -Thérain, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la Commune de Bonnières.
- Article 8 : Les dépenses de chauffage, d'eau, d'électricité, les frais d'internet et téléphone ainsi que les frais de personnel seront répartis en fonction de la population totale de chaque commune.
  Les dépenses des fournitures scolaires, la location et la maintenance des copieurs, les fournitures de petit équipement, les frais d'entretien seront répartis en fonction du nombre d'enfants inscrits de chaque commune.

Les membres du conseil approuvent la modification des statuts du SIRS de Milly-Bonnières.

10 – Vente d'une parcelle de terrain à Monsieur LASSALLE Éric – Allée du Gardon

Lors du conseil municipal en date du 11 Décembre 2025, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, d'une demande de Monsieur LASSALLE Éric pour faire l'acquisition d'une partie d'une parcelle située sur le domaine public, Allée du Gardon, parcelle qui est contiguë à sa propriété. Le conseil avait émis un avis favorable et avait déclassé cette partie de parcelle.

Les documents ont été transmis auprès du géomètre expert, Monsieur David FACHE. Le bornage fait état d'une contenance de 139 m², cadastrée ZP 219.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable à la vente de la parcelle ci-dessus mentionnée ;
- Fixe le prix de vente selon les termes de la délibération du 21 Février 2002 à 10,67 du m², soit un total de 1.483,13 € ;
- Les frais d'acte seront à la charge de Monsieur LASSALLE Éric ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, toutes les pièces afférentes à ce dossier.

11 - Délégation au Maire suivant l'article L 2122-22-4° du CGCT pour les marchés

Le Conseil Municipal, vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée et les articles L2122-21-6° et L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (possibilité de plafonner)

Il sera rendu compte au Conseil Municipal des marchés passés au titre de la délégation reçue, dans le respect des crédits ouverts au budget.

12 – Désignation des commissions :

- **CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**
  - La commission communale des impôts directs se réunie une fois par an afin d'étudier les listes communiquées par le centre des impôts de Beauvais (suite a permis de construire, extension habitation, modification du confort du bien, …)
    Le conseil doit proposer au centre des impôts une liste de 24 contribuables, parmi lesquels, 12 seront retenus (6 titulaires – 6 suppléants). Ci-après la proposition :
    SINNAEVE Hervé - DROUARD Pascal - BLOND Philippe - LATTEUX Marie-Claude - de l'Hamaide Valérie - SMET Jean-Marie - PATTEUX Myriam - MELLIER Nathalie - GODALIER Philippe - MARCHAL Olivier - DEVERGIE Marie-Josée - JIMENEZ Luis - DELODDERE Michel - FOURNIER Marc - PICARD Dominique - SELLIER Didier - ERNOULT Patrice - COZETTE Line - DE GUELL Cécile - VALENTE Roger - MAGNY Florent - FOURNOT Pascal - THOS Jean-François - BROISSIN Jean
    Dès le retour du centre des impôts, la commission convoquera les personnes qui auront été désignées.

- **CAO (Commission d'Appel d'Offre)**
  - Jean-Marie SMET – Luis JIMENEZ – Philippe BLOND. Le Maire et les adjoints siègent d'office à la Commission.

- **Correspondant Défense (délégation militaire)**
  - Hervé SINNAVE

- **Correspondant Défense Incendie**
  - Anthony FRUCHARD

Questions diverses

- Parking Carrefour Market : Les bandes blanches pour le stationnement sont effacées.

Séance levée à 22h00

Le Maire

Mairie de MELLY-SUR-THERAIN Oise

Christophe de l'Hamaide